



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
27 novembre 2025

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 26 novembre 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24
SEPTEMBRE 2025.**

APPROUVÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ

**POINT 3. RÉVISION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE
D'ALSACE.**

APPROUVÉ

**POINT 4. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE
ALSACE.**

APPROUVÉ

POINT 5. SUBVENTIONS DIVERSES – EXERCICE 2025.

APPROUVÉ

**POINT 6. INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE
PROVISOIRE POUR LES CHANTIERS.**

APPROUVÉ

POINT 7. ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

APPROUVÉ

POINT 8. PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

APPROUVÉ

POINT 9. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS.

APPROUVÉ

POINT 10. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS.

APPROUVÉ

POINT 11. ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PRÉVOYANCE » : MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PRÉVOYANCE».

APPROUVÉ

POINT 12. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS.

APPROUVÉ

POINT 13. CONTRAT D'ADHÉSION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE COLMAR.

APPROUVÉ

POINT 14. ACQUISITION DE TERRAINS - ALIGNEMENT DE RUES.

APPROUVÉ

POINT 15. CESSION DU STADE FREY EYCK – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DES PARTIES.

APPROUVÉ

POINT 16. RENOUELEMENT DU BAIL DE SOUS-LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 17. RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES ALPIN ET DE FOND DU MARKSTEIN GRAND BALLON.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20H07.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 27 novembre 2025

Le Maire
Marcello ROTOLO

